

La Société d'inclusion économique et sociale (SIES)

Rapport annuel



2010-2011



Société d'inclusion économique et sociale (SIES)

Rapport Annuel

2010-2011



Société d'inclusion économique et sociale (SIES)

Rapport Annuel

2010-2011

Publié par :

La Société d'inclusion économique et sociale (SIES)

La province du Nouveau-Brunswick CP 6000 Fredericton, NB E3B 5H1 Canada

Novembre 2011

ISSN number 978-1-55471-652-4 ISBN number 978-1-55471-651-7

Imprimé au Nouveau-Brunswick

CNB 8419



Tables des matières

Lettre du directeur général
Société d'inclusion économique et sociale (SIES)
Informations4
L'équipe de la SIES
Mandat
Les membres du conseil d'administration de la SIES
Les comités aviseurs de la SIES
Membres:
Création de réseaux d'inclusion communautaire
Réseaux d'inclusion communautaire
Sommaire des dates importantes ayant menées au plan de réduction de la pauvreté (EVP) au Nouveau-Brunswick
Dates historiques du processus du plan de réduction de la pauvreté au Nouveau-Brunswick (EVP)
Phase I – Dialogue publique
Phase II – Séance de table ronde
Phase III – Forum final
Les résultats visés
Le plan provincial – Ensemble pour vaincre la pauvreté
Actions prioritaires - Mise en œuvre et en cours
Sommaire des réunions/présentations auxquelles l'équipe de la SIES a participé
Sommaire

L'honorable Dale Graham Président de l'Assemblée Législative du Nouveau Brunswick L'Édifice de l'Assemblée Législative C.P. 6000 Fredericton, NB E3B 5H1

M. Le Président,

Conformément au paragraphe 28 (1) de la loi de la Société d'inclusion économique et sociale, nous sommes heureux de vous soumettre le rapport annuel des activités de la Société d'inclusion économique et sociale daté du 1e avril 2010 au 31 mars 2011.

Respectueusement soumis,

Léo-Paul Pinet, Co-président Gerry Pond , Co-président Monique Richard , Co-président La Ministre Sue Stultz , Co-président La Société d'inclusion économique et sociale

Lettre du directeur général

J'ai le plaisir à titre de directeur général de la SIES de soumettre le 1er rapport annuel de la Société. Quoique la SIES n'ait été en opération que pour 8 mois en 2010-2011, le travail acharné de nombreux bénévoles et des membres de l'équipe a été instrumental dans l'atteinte de certains objectifs du plan Ensemble pour Vaincre la Pauvreté.

C'est à l'automne 2008 qu'a été amorcé le processus de dialogue publique qui a mené au plan provincial Ensemble pour vaincre la pauvreté qui a été finalisé en novembre 2009. Le plan Ensemble pour vaincre la pauvreté est un plan quinquennal composé de 22 actions principales. Le plan final a été le fruit du travail de milliers de personnes provenant des 4 secteurs, les citoyens vivant ou ayant expérimenté la pauvreté, les gens d'affaires, les organismes sans but lucratifs et le gouvernement. L'exercice de dialogue qui a mené à la création de ce plan a certes été l'un des exercices d'engagement public les plus importantes du depuis les dernières années. Plus de 2500 personnes ont participés à 16 sessions qui se sont tenues aux 4 coins de la province. Ce modèle unique a offert aux acteurs des 4 secteurs de la société civile la chance d'unir leurs voix et leurs idées qui ont menés à une stratégie provinciale de réduction de la pauvreté.

Afin de mener à terme le plan de réduction de la pauvreté, l'une des actions prévoyait la création d'une organisation qui aurait la responsabilité de coordonner les efforts à être déployées, c'est ainsi que la SIÉS a été crée. La SIÉS est composé d'un conseil d'administration de 22 personnes provenant des 4 secteurs, elle a pour mandat 4 responsabilités majeures :

- 1. Assurer la mise en œuvre et l'évaluation du Plan et l'élaboration d'un nouveau plan en 2015;
- 2. Coordonner et appuyer les Réseaux d'Inclusion communautaire (RIC);
- 3. Gérer les fonds qui lui sont assujettis;
- 4. Gérer les activités et produire les rapports nécessaires.

La SIÉS a mis sur pied une équipe de coordination composé de 5 personnes qui ont la responsabilité de coordonner le travail de la SIÉS, d'assurer l'avancement des objectifs du Plan, d'appuyer les RIC, d'appuyer les comités de travail de la SIÉS et de faire la promotion du plan à l'échelle provinciale.

La première année de la SIES a été marquée par :

- la proclamation de la Loi sur l'Inclusion économique et sociale en avril 2010;
- la création du conseil d'administration qui s'est rencontré à 3 reprises, en juin 2010, en novembre 2010 ainsi qu'en janvier 2011;
- les appels d'intérêts pour la mise en place des réseaux d'inclusion communautaire (RIC) ont été lancés en novembre 2010. Huit des douze RIC ont été approuvés par le conseil d'administration en janvier 2011;
- la mise en place et le soutien aux trois comités aviseurs qui se sont rencontrés pour la 1ère fois en janvier et à deux autres reprises au courant de l'année financière. Les 3 comités aviseurs sont celui sur la Réforme de l'aide sociale, celui sur les Bénéfices de santé et celui sur l'Entreprise sociale et les fonds d'investissement communautaire;
- un appel d'offre pour sélectionner une entreprise qui aura le mandat d'évaluer les indicateurs de rendement pour mesurer l'avancement des actions du Plan;
- Promotion du Plan au niveau provinciale.

La prochaine année sera marquée par :

- l'acceptation des quatre autres RIC;
- l'avancement des travaux des comités aviseurs et la création de nouveaux comités de travail pour soutenir les activités de la SIES;
- le lancement des programmes de financement qui supporteront certaines activités des plans régionaux qui seront développés par les 12 RIC;
- l'accompagnement des douze RIC dans le développement des plans régionaux de réduction de la pauvreté;
- la promotion du Plan à l'échelle provinciale.
- le renforcement et l'appui du travail accompli par les 4 secteurs dans la lutte à la réduction de la pauvreté.

Quoique beaucoup de travail a été accompli grâce au plan provincial, il reste encore beaucoup de choses à faire pour aider les gens à vaincre la paurvreté la pauvreté.

Grâce à la collaboration avec les 4 secteurs, la SIES demeure positive et engagée envers les objectifs du plan provincial de réduction de la pauvreté.

Stéphane Leclair

Directeur général

Société d'inclusion économique et sociale (SIES)

Informations

La maison Scovil 703, rue Brunswick C.P. 6000 Fredericton, NB E3B 5H1

Numéro de téléphone 506-444-2977 Numéro sans frais 1-888-295-4545 Numéro de télécopieur 506-444-2978

Site Web www.gnb.ca/pauvreté Courriel esic-sies@gnb.ca

L'équipe de la SIES

- Stéphane Leclair, Directeur général
- Althea Arsenault, Gestionnaire du développement des ressources
- Christine Bourgoin, Coordonnatrice
- Scott MacAfee, Coordonnateur
- · Jeannine Mac Donald, Adjointe Administrative

La société d'inclusion économique et social Conseil d'administration 1 Président, 4 Ministres du gouvernement, 1 membre de l' position MLA, 4 représentants des secteurs d'affaires, but non lucratif et 8 citoyens Comité Aviseur sur les Bénéfices Comité aviseur sur les Comité Aviseur sur les Réformes **Entreprises Sociale et Fonds** de Santé de l'Assistance Sociale d'Investissement Communautaire Président: Dr. Dennis Furlong Coprésident: Roger Lessard et Coprésidents: Seth Asimakos and 10 Membres supplémentaires Ken Pike André Leclerc 10 Membres supplémentaires 10 Membres supplémentaires Ministères de soutien: Ministère de soutien: Organization de soutien: Santé/Développement (SOCSBL) Social L'Équipe SIES Directeur général: Stéphane Leclair Gestionnaire du développement des resources: Althea Arsenault Réseaux d'Inclusion Communautaire: Christine Bourgoin et Scott MacAffee Assistante Administrative: Jeannine MacDonald 12 réseaux d'inclusion économique

Mandat

Prévenir et réduire la pauvreté au Nouveau-Brunswick sont des enjeux des plus complexes. Les causes et les conséquences comportent de nombreuses couches, et il n'existe aucune solution universelle qui permette de prévenir ou d'éradiquer la pauvreté. Peu importe la définition utilisée pour caractériser la pauvreté, tous s'entendent pour dire qu'il s'agit d'un enjeu sur lequel chacun doit se pencher. La collaboration de chaque membre de notre société est indispensable pour que chaque personne du Nouveau-Brunswick ait l'occasion d'atteindre son plein potentiel.

C'est à la suite de vastes consultations auprès de Néo-Brunswickois et de Néo-Brunswickoises de tous les milieux que le tout premier plan de réduction de la pauvreté de la province, Ensemble pour vaincre la pauvreté, a été lancé en novembre 2009.

La Société a pour mandat :

- 1. d'assurer la mise en œuvre et l'évaluation du plan Ensemble pour vaincre la pauvreté (EVP) provincial ainsi que l'élaboration et l'adoption de tout autre plan d'inclusion économique et sociale;
- 2. de coordonner et d'appuyer les réseaux d'inclusion communautaire dans l'élaboration de leurs plans locaux et la réalisation des objectifs du plan provincial énoncés dans leurs plans locaux;
- 3. de gérer le Fonds de l'inclusion économique et sociale créé en vertu de l'article 29;
- 4. d'exercer les autres activités ou fonctions qu'autorisent ou exigent la présente loi ou les règlements ou qu'ordonne le lieutenant-gouverneur en conseil.

La Société d'inclusion économique et sociale est dirigée par un conseil d'administration. Le conseil s'est rencontré trois fois en 2010-2011. – le 30 juin, le 3 novembre et le 19 janvier.

Les membres du conseil d'administration de la SIES

Co-présidents

L'Hon. Sue Stultz (gouvernement provincial) Léo-Paul Pinet (secteur sans but lucratif) Gerry Pond (secteur des affaires) Monique Richard (citoyenne ayant vécu ou vivant en pauvreté)

Président James Hughes, Développement social

Secteur des affaires:

Anne Hébert, Directrice générale, Conseil économique du Nouveau-Brunswick Inc. Jean-Claude Savoie, Directeur général, Groupe Savoie Inc., Saint-Quentin Derek Oland, Président, Moosehead Breweries Ltd., Saint John

Secteur sans but lucratif:

Steven Hicks, John Howard Society, Fredericton Roger Lessard, Directeur général, Centre Priorité Jeunesse, Pokemouche Brenda Murphy, Coordonnatrice, Urban Core Support Network Saint John Inc., Grand Bay-Westfield

Gouvernement provincial:

L'hon. Madeleine Dubé, Ministre de la Santé

L'hon. Jody Carr, Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

L'hon. Martine Coulombe, Ministre de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail

Membre de l'opposition :

Bernard LeBlanc, Memramcook

Citoyens ayant vécus ou vivant en pauvreté:

Juanita Black, Saint John
Dr. Pam Coates, Saint John
Ginette Arsenault, Fredericton
Liette Holmes, Haut-Rivière-du-Portage
Jacques-François Levesque, Grand Falls
Jennifer Melanson, Upper Coverdale
Rachel Kelly, Val-Doucet

Les comités aviseurs de la SIES

Trois comités ont été formés avec un mandat spécifique pour les bénéfices de santé, la réforme de l'assistance sociale, et l'Entreprise sociale et fonds d'investissement communautaire. Chaque comité est à des représentants des quatre secteurs incluant des membres du conseil d'administration de la SIES.

Comité aviseur sur les Bénéfices de Santé:

Le mandat du comité aviseur sur les Bénéfices de Santé est de :

- créer un régime de soins de la vue et de soins dentaires pour tous les enfants Néo-Brunswickois issus de familles à faible revenu.
- créer un mécanisme visant à fournir un régime de médicaments sur ordonnance à tous les citoyens Néo-Brunswickois qui n'ont pas d'assurance;

Membres:

Dr. Dennis Furlong, Dalhousie, Président Derek Oland, Saint-John Anne Hébert, Bouctouche Juanita Black, Saint-John Jacques-François Levesque, Grand-Sault Ron Gathercole, Moncton Rosella Melanson, Fredericton Jean-Roch Cayouette, Saint-Quentin Mary Anne Leblanc, Saint-John Barry Cohen Thorley, Grand-Bay Westfield Mike Blanchard, Bath

Comité aviseur sur la Réforme de l'Aide Sociale :

Le mandat du comité aviseur sur la Réforme de l'Assistance Sociale est d'offrir des conseils et des commentaires au comité de direction interne du Ministère du Développement social sur la réforme de l'Assistance Sociale puisqu'il exécute la refonte du programme d'assistance sociale du Nouveau-Brunswick conformément au plan Ensemble pour vaincre la pauvreté. Ces conseils et commentaires seront directement liés aux présentations et à la documentation du comité aviseur sur la réforme de l'assistance sociale présentée au moment critique de la conception du programme, et ils seront également liés aux questions de mise en œuvre de l'initiative.

Membres:

Roger Lessard, Pokemouche, Co-président Ken Pike, Fredericton, Co-président Brenda Murphy, Saint-John Liette Holmes, Neguac Dr. Pam Coates, Saint-John Jennifer Melanson, Upper Coverdale Haley Flaro, Fredericton Nancy Hartling, Moncton Randy Hatfield, Saint-John John Wheatley, Saint-John Ben Beaulieu, Edmundston Julia Auclair, Bathurst

Comité aviseur sur l'Entreprise Sociale et Fonds d'Investissement Communautaire

Le mandat du comité aviseur sur l'Entreprise Sociale et Fonds d'Investissement Communautaire est d'élaborer un cadre stratégique sur l'entreprise sociale au sein duquel fonctionneront les réseaux d'inclusion communautaire.

Le comité aviseur garantira que le concept est étudié avec grande attention et prendra en considération ce qui se fait dans les autres provinces.

Membres:

Seth Asimakos, Saint-John, Co-président André Leclerc, Edmundston, Co-président Jean-Claude Savoie, Saint-Quentin Steven Hicks, Fredericton Monique Richard, Saint-Louis-de-Kent Gerry Pond, Saint-Jean Ginette Arseneault, Fredericton Dan Gillis, Moncton Sharon Geldart, Moncton Val MacDermid, Port Elgin Simon Mitchell, Dumfries

Création de réseaux d'inclusion communautaire

Le plan EVP reconnaît qu'il faut une collaboration entre tous les secteurs, ainsi qu'un partage des ressources et des responsabilités si l'on espère réduire la pauvreté. Cette approche requiert une structure qui permet à tous les groupes et citoyens de se réunir, de travailler ensemble, de déterminer leurs priorités, d'obtenir des ressources et de prendre des mesures concrètes pour régler les questions qui les préoccupent. Ce mécanisme c'est le **réseau d'inclusion communautaire** (RIC).

Douze régions ont été circonscrites pour ces réseaux. Chaque région créera son propre réseau avec l'aide de la Société d'inclusion économique et sociale (SIES).

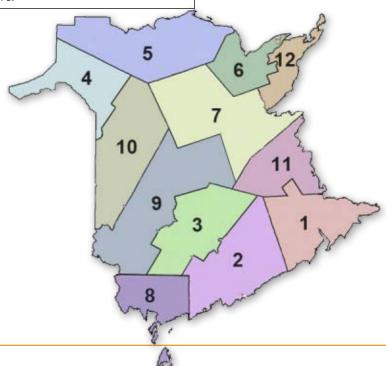
En novembre 2010, la Société de l'inclusion économique et sociale (SIES) a lancé un appel pour inciter les parties intéressées à établir des réseaux d'inclusion communautaire dans leur région respective. Un réseau d'inclusion communautaire est un organisme mis sur pied au moyen d'un processus de concertation régionale et une approche unique au NB. Des applications et des lettres d'intérêts ont été reçues de 12 régions. À la rencontre du conseil d'administration du 19 janvier, huit (8) organismes ont été approuvé comme Réseau d'inclusion communautaire. Quatre (4) autre RIC doivent être approuvés à la rencontre au mois de juin.

Réseaux d'inclusion communautaire

Région	Hôte	Collectivités visées
1	Centraide de la région du Grand Moncton et du sud-est du Nouveau- Brunswick	Grand Moncton, comté de Westmorland et comté d'Albert
2	The Business Community Anti- Poverty Initiative (BCAPI)/Vibrant Communities Saint John	Grande région de Saint John, Sussex, Queens Est et Kings Est
3	Greater Fredericton Social Innovation	Fredericton, York Sud, Tracy, Oromocto, Gagetown, comté de Sunbury, Queens Nord, Minto et Chipman
4	Vaccant	Edmundston et les environs
5	Restigouche - Réseau d'inclusion communautaire	Comté de Restigouche
6	Centre des jeunes de Bathurst	Bathurst et les environs
7	Vaccant	Miramichi et les environs
8	Charlotte County – Réseaud'inclusion communautaire	Comté de Charlotte
9	Vaccant	Doaktown, Harvey, McAdam, Nackawic
10	Carleton County – Réseau d'inclusion communautaire	Comté de Carleton et comté de Victoria
11	Place aux compétences Inc.	Comté de Kent
12	Vaccant	La Péninsule Acadienne

Pour une liste complète des communautés desservies par chaque région, visitez, www. gnb.ca/pauvreté sous réseaux d'inclusion communautaire.

Cette mappe indique les 12 régions des réseaux d'inclusion communautaire au Nouveau-Brunswick.



Sommaire des dates importantes ayant menées au plan de réduction de la pauvreté (EVP) au Nouveau-Brunswick

Le 1e avril, 2008 au 31 mars, 2011.

Le 17 octobre, 2008	Le gouvernement annonce une initiative d'engagement publique visant à adopter un plan de réduction de la pauvreté pour le Nouveau-Brunswick.
Du 1er janvier au 30 avril, 2009	La phase des dialogues publics.
Le 2 juin au 30 septembre, 2009	La phase des tables rondes.
Le 12 et 13 novembre, 2009	La phase du forum finale a mené à l'adoption du plan Ensemble pour vaincre la pauvreté
Le 19 février, 2009	La loi de la Société d'inclusion économique et sociale est introduite.
Mars, 2010	Le rapport d'étape numéro 1 de la SIES est lancé.
Le 16 avril, 2010	La loi de la Société d'inclusion économique et sociale est adaptée.
Le 3 mai, 2010	Les Co-présidents et le Président de la SIES sont annoncés.
Le 25 juin, 2010	Les membres du conseil d'administration sont annoncés.
Le 30 juin, 2010	Première rencontre du conseil d'administration de la SIES.
Août, 2010	Le rapport d'étape numéro 2 de la SIES est lancé.
Le 10 août, 2010	Les comités aviseurs sont établis.
Le 30 août, 2010	Deux membres du personnel de la SIES sont embauchés: le directeur générale et la gestionnaire du développement des ressources.
Le 31 août, 2010	Les règlements et la loi de la Société d'inclusion économique et sociale sont déposés.
Le 28 octobre, 2010	L'appel d'intérêt pour la mise en place des Réseaux d'inclusion communautaire est lancé
Le 3 novembre, 2010	Rencontre des membres du conseil d'administration de la SIES.
Le 16 novembre, 2010	Les membres des comités aviseurs sont confirmés.
Novembre 2010 à janvier, 2011	Les trois autres membres de l'équipe de la SIES sont embauchés.
Le 22 décembre, 2010	Date d'échéance pour l'appel d'intérêt des RIC.
Le 18 janvier, 2011	Première rencontre des comités aviseurs sur les bénéfices de santé, sur la réforme de l'aide sociale, et sur l'entreprise sociale et les fonds d'investissement communautaire.
Le 19 janvier, 2011	Rencontre du conseil d'administration de la SIES. Huit Réseaux d'inclusion communautaire sont approuvés.
Le 9 février, 2011	Un rencontre a eu lieu des comités aviseurs sur les bénéfices de santé et sur la réforme de l'aide sociale.
Le 18 février, 2011	Une rencontre du comité aviseur pour l'entreprise sociale et les fonds d'investissement communautaire.
Le 4 mars, 2011	Une rencontre du comité aviseur des bénéfices de santé.
Le 23 mars, 2011	Une rencontre du comité aviseur sur la réforme de l'aide sociale.

Dates historiques du processus du plan de réduction de la pauvreté au Nouveau-Brunswick (EVP)

Le 17 octobre 2008, le gouvernement a annoncé une initiative d'engagement public intitulée Assemblons les pièces ensemble qui a donné à la population du Nouveau-Brunswick l'occasion de participer à la réduction et à la prévention de la pauvreté. Puisque la pauvreté a une incidence directe ou indirecte sur chaque être humain, le gouvernement a décidé d'inclure toute la population pour trouver des solutions aux problèmes économiques et sociaux rattachés à la pauvreté.

Le format habituel de consultation ne répondait pas aux besoins de cette tâche monumentale. Il a donc fallu concevoir un processus authentique et global qui veillerait à ce que tous les points de vue soient entendus, pris en considération et représentés. Le processus d'engagement public a fait appel à des participants du gouvernement, de l'opposition officielle, du secteur privé et du secteur communautaire sans but lucratif ainsi qu'à des gens qui vivent dans la pauvreté ou qui l'ont connue. Les réunions publiques ont été remplacées par des séances de dialoques animées. Des documents de référence et des cahiers de consultation ont été préparés pour fournir des renseignements, conscientiser et renforcer la priorité accordée aux solutions. Des réunions particulières ont eu lieu dans des endroits confortables pour les groupes dont la voix est parfois étouffée par des secteurs qui tendent à s'exprimer plus fortement. Au fur et à mesure que l'initiative a progressé, des séances d'orientation ont été organisées à l'intention des représentants des gens ayant l'expérience de la pauvreté. Appelés à siéger à la table ronde et au forum final, ces séances d'orientation leur ont permis de se familiariser avec le processus et d'être plus à l'aise lors des discussions. Cette attention portée au renforcement des capacités a été un facteur déterminant pour le succès du processus d'engagement public.

Le processus comptait trois phases : le dialogue public, la table ronde et le forum final.

Phase I – Dialogue publique

La phase du dialogue public s'est déroulée du 1er janvier au 30 avril 2009. Près de 2 500 citoyens y ont participé :

- en répondant au sondage ou au questionnaire en ligne;
- en envoyant des courriels, des télécopies, des lettres et des mémoires;
- en assistant à l'une des 16 séances de dialogue en personne qui ont eu lieu partout dans la province;
- en participant à des séances complémentaires pour des groupes précis.

Tous les commentaires obtenus ont été publiés dans le rapport « Ce qui s'est dit » intitulé Un chœur de voix, qui a servi de soutien à la phase II du processus. Pour obtenir des détails sur cette phase, consultez le site web : www.gnb.ca/pauvreté sous l'indice publication.

Phase II – Séance de table ronde

Les tables rondes ont eu lieu du 2 juin au 30 septembre 2009. Environ 30 participants de tous les secteurs se sont réunis afin d'élaborer des options en lieu avec un plan de réduction de la pauvreté s'inspirant des résultats trouvés dans Un chœur de voix. Ces participants ont tous été choisis pour leur expérience et leur savoir faire.

Ces discussions se sont soldées par le "Document d'options » – Résumé, qui a servi de point de départ aux discussions et aux décisions prises à la dernière phase. Ce document a été élaboré pendant les séances en petits groupes composés de membres de la table ronde. Chaque secteur était représenté dans chaque groupe. Grâce à ces séances de groupe, il a été possible de produire une liste de choix à partir de laquelle les membres du forum final sélectionneraient les mesures prioritaires pour les cinq premières années du plan de réduction de la pauvreté.

Phase III - Forum final

Le forum final a été présidé par le premier ministre et a réuni 47 chefs de file du Nouveau-Brunswick provenant des quatre secteurs dans le but d'adopter un plan de réduction de la pauvreté. Le forum a eu lieu les 12 et 13 novembre 2009 et s'est soldé par l'élaboration de Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick. Ces documents peuvent être trouvés au site www.gnb.ca/pauvreté sous la filière des publications.

Les deux journées de séances intenses ont eu lieu à Saint John. Une convergence d'intérêts de tous les secteurs a été exprimée comme fondement du plan d'inclusion économique et sociale. Ces séances étaient remarquables du fait de la priorité accordée aux résultats et de la possibilité de trouver un terrain d'entente tout en respectant tous les points de vue. Les participants de tous les secteurs ont été en mesure de s'écarter des cloisonnements traditionnels pour se retrouver dans un milieu de collaboration et parvenir à une entente unique qui a largement dépassé les attentes en matière de réduction de la pauvreté.

Le forum final s'est avéré la phase la plus courte puisque son objectif était de réaliser une ébauche d'un plan relevant les mesures prioritaires pour chaque secteur au cours des cinq prochaines années. Les résultats visés, qui se trouvent à la prochaine section du présent document, doivent cependant être précédés d'une discussion sur la façon dont le processus d'engagement a vu le jour. L'objectif était d'examiner les causes fondamentales de la pauvreté par un changement transformationnel plutôt que d'apporter des changements modestes aux programmes qui n'atteignent pas les résultats désirés.

Les résultats visés

À la suite du processus d'engagement public global, un nouvel ensemble d'options concernant la réduction de la pauvreté et les services sociaux ont été identifiées, ce qui a entraîné des changements à l'orientation des politiques et aux mécanismes de prestation des services.

Des changements se produisent dans quatre grands domaines :

- 1. Politiques
- 2. Programmes
- 3. Prestation des services
- 4. Responsabilité commune

1. Politiques: De l'aide à l'investissement

Traditionnellement, les secteurs public, privé et sans but lucratif envisageaient les problèmes de pauvreté à partir de leurs propres perspectives et cherchaient des solutions dans leurs propres cloisonnements; il y avait peu de communication ou de coordination. Ce n'est que récemment que les points de vue divergents des secteurs ont été exprimés comme intérêts communs, ouvrant ainsi la voie à une collaboration sans précédent. Le gouvernement veut des citoyens autonomes, le secteur sans but lucratif veut une sécurité et des possibilités pour toute la population et le secteur privé veut une main d'œuvre qualifiée.

Les fins peuvent être différentes, mais les moyens d'y parvenir sont essentiellement les mêmes : revenu, éducation et emploi.

Par le passé, les politiques du gouvernement reposaient sur des prémices sociales qui se sont avérés erronés, à savoir :

- les pauvres constituent une population stagnante;
- les personnes qui reçoivent de l'aide sociale choisissent de rester où elles sont au lieu de travailler;
- une fois que les personnes quittent l'aide sociale, elles doivent être laissées à elles mêmes;
- la responsabilité de fournir du soutien aux pauvres incombe seulement au gouvernement.

Le plan Ensemble pour vaincre la pauvreté a reconnu que cette perception n'avait pas réussi à améliorer la vie des gens qui vivent dans la pauvreté. Or, la Loi sur l'inclusion économique et sociale est plutôt établie sur des principes qui affirment ce qui suit :

- chaque personne possède des talents et des habiletés ainsi que le potentiel de les partager de façon productive; la priorité est mise sur les atouts et non sur les défauts;
- les gens veulent travailler parce que le travail donne accès à un revenu; le travail favorise aussi l'inclusion étant donné que la prise de responsabilité au sein d'une équipe ou d'une communauté encourage le respect et les relations;
- la pauvreté touche chaque être humain de façon directe ou indirecte; sa réduction est une responsabilité commune dans laquelle tous les secteurs ont un rôle à jouer et peuvent en bénéficier;
- le soutien offert doit franchir les limites du système d'aide sociale et assurer la transition de la pauvreté à un moyen de subsistance adéquat; l'aide devrait être fonction du niveau de revenu et pas de l'état désigné.

2. Programmes: De la structure à l'innovation

Les répercussions du plan de réduction de la pauvreté seront ressenties en premier par les personnes qui reçoivent de l'aide sociale. Les changements se solderont par une augmentation de la flexibilité et une réduction du stress pendant la modification des politiques et la sécurisation des soins de santé tout au long de la période de transition de l'aide sociale à l'emploi. Les personnes handicapées, qui ont peut être été exclues de la population active habituelle par le passé, toucheront le revenu et recevront le soutien dont elles ont besoin pour apprendre et pour travailler dans la mesure où cela est possible pour eux. Le salaire minimum augmentera progressivement afin de fournir un revenu de subsistance pour les personnes employées. Le plan prévoit aussi de l'aide pour les personnes dont la capacité de subvenir à leurs propres besoins est limitée ou inexistante.

Ensemble pour vaincre la pauvreté propose un parcours qui permettra de sortir de la pauvreté, un parcours que les gens pourront entreprendre à leur propre rythme. Le plan est divisé en trois segments : être, devenir et appartenir.

- Les « occasions d'être » sont des occasions par lesquelles on répond aux besoins fondamentaux en ce qui a trait au revenu, à l'alimentation, au logement et au transport grâce à un modèle intégré de prestation de services de sorte que personne n'ait à avoir constamment du mal à survivre.
- Les « occasions de devenir » abordent les problèmes d'apprentissage et d'acquisition de compétences pour la vie. C'est la phase de transition entre la dépendance et l'indépendance qui est conçue pour permettre aux personnes d'atteindre l'autonomie dans la mesure où elles le peuvent et le veulent. Les mesures proposées comprennent les investissements dans la petite enfance et les services de garde, la littératie et la numéracie. Dans le premier plan quinquennal, cette phase vise à garantir que chaque

enfant réussit à l'école. Cela signifie l'adoption de la notion d'école communautaire, pouvant recourir à des partenariats intersectoriels pour aider les enfants à acquérir des aptitudes à la vie quotidienne, à se renseigner sur les métiers, à acquérir de l'expérience de travail et à participer à des activités récréatives et parascolaires.

 Les « occasions d'appartenance » portent sur l'engagement socio-économique. Ces occasions comprennent l'élaboration d'une stratégie globale et intégrée du logement ainsi que la promotion de réseau d'inclusion communautaire économique par les entreprises d'économie sociale et les fonds d'investissement locaux. Elles visent à favoriser la transition vers le travail en améliorant les possibilités de formation, d'éducation et de bénévolat ainsi que l'accès à l'éducation supérieure.

Le plan de réduction de la pauvreté sera mis en œuvre sur une période de cinq ans, et le renouvellement subséquent sera effectué au moyen d'un autre processus d'engagement public. Le plan est garanti par la loi grâce à la Loi sur l'inclusion économique et sociale, et sa surveillance est assurée par une société d'État.

3. Prestation de services : D'une approche centralisée à une approche axée sur la collectivité

Dans ce modèle, les ressources financières sont canalisées dans des réseaux d'inclusion communautaire régionaux qui établissent les priorités locales et qui distribuent le financement. Ces réseaux offrent la flexibilité de répondre aux besoins définis par les collectivités et d'avoir accès à diverses sources de financement. Puisque les collectivités se trouvent à différents niveaux relativement à leur capacité de collaborer pour instaurer des activités d'inclusion, des efforts de renforcement de la capacité s'imposeront. Les prestations et les paiements de transfert du gouvernement continueront à découler directement du gouvernement vers les personnes et les familles, mais les collectivités participeront dans la planification locale et la prestation des programmes pour permettre aux programmes gouvernementaux habituels d'être façonnés pour répondre aux besoins locaux.

4. Responsabilité partagée : Du désengagement à l'engagement

Une grande partie de la motivation nécessaire au processus d'engagement public et au plan de réduction de la pauvreté provient du secteur privé. Une convergence des intérêts des différents secteurs ainsi qu'une reconnaissance commune des coûts socio-économiques de la pauvreté ont permis au Nouveau-Brunswick de dépasser la portée des autres plans provinciaux et de produire un plan d'inclusion plus global. Le gouvernement et le secteur communautaire s'engagent depuis des années dans la lutte contre la pauvreté. Comparativement aux efforts précédents de lutte contre la pauvreté, la différence des efforts actuels réside dans la participation active du secteur privé et des personnes qui ont vécu dans la pauvreté ou qui l'ont connue.

Le plan de réduction de la pauvreté adopte une approche de développement communautaire pour l'inclusion économique et sociale. Cette approche demande une collaboration étroite et une volonté de partager la responsabilité et les ressources pour favoriser la transition de la pauvreté à l'autonomie, et de l'autonomie à l'inclusion.

Le plan provincial – Ensemble pour vaincre la pauvreté

Vision

Grâce à la coopération entre gouvernements, entreprises, secteur sans but lucratif, personnes vivant dans la pauvreté et citoyens à titre individuel, tous les hommes, femmes et enfants du Nouveau-Brunswick disposeront des ressources nécessaires pour répondre à leurs besoins fondamentaux tout en vivant dans la dignité, la sécurité et en bonne santé. De plus, tous les Néo-Brunswickois devraient être inclus en tant que citoyens à part

entière grâce à des possibilités d'emploi, de développement personnel et d'engagement communautaire.

Objectif global

D'ici 2015, le Nouveau-Brunswick parviendra à réduire la pauvreté monétaire de 25 p.100 et la pauvreté monétaire extrême de 50 p.100, et aura fait d'important progrès en vue d'atteindre une inclusion économique et sociale soutenue.

Présentation et responsabilité

Les membres présents au forum final s'accordent à dire que le succès de l'initiative de réduction de la pauvreté repose sur la reconnaissance que tous les citoyens et secteurs de la société doivent jouer un rôle clé dans la réduction de la pauvreté. Il y a un engagement à poursuivre ce partenariat dans un modèle de gouvernance avec les éléments suivants :

- 1. Des réseaux d'inclusion communautaire économique et sociale sont formés à l'échelle locale, et se composent de représentants de gens vivant dans la pauvreté, du secteur communautaire sans but lucratif, d'entreprises et du gouvernement.
- 2. Un conseil provincial d'inclusion économique et sociale composé de représentants du gouvernement (ministres et sous-ministres), du secteur communautaire, des entreprises et des personnes à faible revenu.
- 3. Un secrétariat de coordination qui fournira un soutien administratif au conseil provincial et aux réseaux d'inclusion communautaire.

Tous les coûts administratifs associés au conseil provincial d'inclusion économique et sociale seront assumés par le gouvernement provincial.

Ce modèle de gouvernance sera un mécanisme d'actions coordonnées et non pas un véhicule de transfert des responsabilités du gouvernement provincial.

Une équipe de transition, représentant tous les secteurs, verra à régler certaines questions, notamment le cadre de référence, les mécanismes de reddition de compte et le respect des exigences relatives aux langues officielles.

Actions prioritaires

Les secteurs communautaire sans but lucratif, des affaires et gouvernemental conjointement avec les citoyens s'engagent aujourd'hui à mettre en œuvre ensemble les actions prioritaires suivantes :

Occasions d'être (répondre aux besoins fondamentaux)

1. Réforme de l'aide sociale comme suit :

Immédiatement :

- i. Élimination de l'aide temporaire du programme d'aide au revenu (pour personne seule en mesure de travailler);
- ii. Prolonger la carte médicale pour les personnes qui quittent l'aide sociale pour au moins trois ans, d'ici à ce que le programme de prescription des médicaments soit établi;
- iii. La politique économique des ménages va seulement s'appliquer aux bénéficiaires de l'aide au revenu qui sont en relation conjugale.

D'ici cinq ans:

- i. Passer d'un système basé sur les règles à un système basé sur les résultats;
- ii. Passer d'une aide passive à une aide axée sur l'emploi;
- iii. Mettre l'accent sur l'inclusion économique et sociale au lieu de la pauvreté monétaire;

- iv. Restructurer et augmenter les taux d'aide sociale, y compris un nouveau régime plus approprié pour les personnes handicapées;
- v. Importante refonte de la politique économique des ménages;
- vi. Services dentaires et de la vue pour les enfants des familles à faible revenu (d'ici le 1 avril 2011);
- vii. Offrir plus de possibilités de gains monétaires lorsque les individus font la transition au travail;
- viii. Reformer les exemptions de salaire pour inclure un supplément au revenu;
- ix. Élever le niveau d'exemption des avoirs;
- x. Lier si possible les prestations pour la garde d'enfants, l'aide au chauffage et la santé au revenu familial.
- 2. Mandater le conseil de la société d'inclusion économique et sociale de travailler ensemble avec les parties prenantes afin d'établir les détails d'un programme de prescription des médicaments pour les citoyens qui ne sont pas assurés avec comme objectif de commencer la mise en œuvre du programme par étape à partir d'avril 2012.
- 3. Augmenter le salaire minimum pour atteindre la moyenne de l'Atlantique d'ici le 1 septembre 2011 et l'indexer au taux d'inflation par la suite. Assurer un dialogue avec les parties prenantes au sujet des étapes de mise en œuvre de l'augmentation.
- 4. Fournir du financement stable aux refuges pour sans-abris d'ici cinq ans;
- 5. Prévoir des protections pour les locataires de chambres et pensions dans la loi de la location des locaux d'habitation.
- 6. Fournir des fonds pour l'établissement de systèmes de transport communautaire alternatifs tels que Dial-A-Ride.
- 7. Développer et mettre en œuvre un modèle intégré de prestation des services axé sur les individus à faible revenu.

Occasions pour devenir (l'apprentissage pour la vie et l'acquisition de compétences)

- 1. Investir dans le secteur de la petite enfance et des services de garde pour veiller à ce qu'un minimum de 20 pour cent des nourrissons et 50 des enfants de deux à cinq ans aient accès à une place en garderie réglementée;
- 2. Grâce à la coopération des entreprises et du secteur sans but lucratif, offrir des services de mentorat en littératie, à tous les élèves de l'élémentaire des niveaux un et deux ayant de la difficulté en lecture, de sorte que chaque enfant puisse obtenir un diplôme avec suffisamment de compétence en littératie et en numéracie, par le biais du programme Littératie au primaire/ Elementary Literacy.
- 3. Adopter une loi de la petite enfance et des services de garde;
- 4. La Fondation McCain va financer 5 centres intégrés pour la petite enfance supplémentaires;
- 5. Faire progresser le concept d'écoles communautaires avec un accent particulier sur la littératie, la numéracie, la dynamique de vie, l'apprentissage expérientiel, les métiers et l'éducation coopérative, et les activités parascolaires;
- 6. Poursuivre la formation des enseignants afin d'élargir les options du programme d'enseignement pour répondre aux besoins des divers styles d'apprentissage.

Occasions d'appartenance (participation communautaire)

- 1. Élaborer une stratégie globale du logement qui permet les quartiers à revenu mixte, l'aspect abordable, logements avec services et des coopératives d'habitation;
- 2. Explorer la notion d'entreprises sociales et des fonds d'investissement communautaires;

- 3. Renforcer la capacité des personnes à faible revenu à intégrer la main-d'œuvre qualifiée, grâce à la formation, l'éducation et les possibilités de bénévolat dans le cadre de la transition au travail, ainsi que sur la formation professionnelle;
- 4. Réduire les obstacles à l'éducation permanente, la rendant plus accessible et abordable;
- 5. Élaborer une forte campagne de sensibilisation du public qui est essentielle à la réussite de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Indicateurs et surveillance

Est référé au Conseil provincial de l'inclusion économique et sociale.

Renouvellement du présent plan

Ce plan sera renouvelé dans cinq ans grâce à un processus d'engagement public.

Législation

La vision, l'objectif global, la structure de livraison, les exigences de déclaration et le renouvellement de ce plan seront capturés dans la législature.

Actions prioritaires - Mise en œuvre et en cours

En plus de l'élaboration d'un modèle de gouvernance qui veille à ce que la réduction de la pauvreté touche tous les secteurs de la société et chacune des régions de la province, de nombreux progrès ont été réalisés pour mettre en œuvre les mesures prioritaires adoptées. De nombreuses mesures sont en voie d'exécution et d'autres seront instaurées par la Société de l'inclusion économique et sociale. Voici un bref aperçu des mesures que prévoit le plan et qui sont réparties dans trois catégories : Occasions d'être, Occasions de devenir et Occasions d'appartenance.

Occasions d'être (répondre aux besoins fondamentaux)

Réforme de l'aide sociale

Une planification et des recherches importantes ont été réalisées sur la réforme du système d'aide sociale afin de passer d'un système axé sur les règles à un système axé sur les résultats. Une fois entièrement instaurés, ces changements correspondront à la transformation fortement souhaitée d'un système qui, aux dires de certains, empêchait de nombreux Néo-Brunswickois de quitter l'aide sociale et de devenir autonome. Le conseil d'administration du SIES a créé un comité aviseur qui tiendra compte des perspectives de chacun des quatre secteurs.

Comité aviseur sur la réforme de l'aide sociale

Le comité aviseur sur la réforme de l'aide sociale s'est réuni trois fois (le 18 janvier, le 9 février et le 23 mars, 2011).

Le comité aviseur acquiert une connaissance approfondie du système d'aide sociale en place, des taux marginaux d'imposition, des interdépendances et des pratiques exemplaires adoptées à l'échelle mondiale. Ses membres seront ainsi à même de se prononcer sur les changements proposés qui seront annoncés dans le cadre du plan Ensemble pour vaincre la pauvreté. Le comité examinera la situation :

- le système d'assistance social qui existe et ses interdépendances
- les taux marginaux d'imposition
- examen juridictionnel des meilleures pratiques mondiales
- unité de base des taux
- modifications à la politique sur le revenu des ménages.

Le comité aviseur a déjà apporté contribution au comité de pilotage au ministère du développement social avec des options de réformes sociales tel que, y compris les tarifs de bases, d'éligibilités, et la compostions des ménages.

Deux membres du Comité (dont l'un est co-présidents) ont été impliqués dans des consultations ministérielles avec le Réseau exécutif pour les personnes handicapées du NB, sur les moyens de réformer les programmes de soutien du revenu.

Les initiatives suivantes ont déjà été mises en œuvre :

Élimination de l'aide temporaire

Les bénéficiaires de l'aide sociale qui étaient admissibles au Programme d'aide temporaire au 1er janvier 2010 peuvent maintenant recevoir des prestations du Programme d'assistance transitoire. Ces clients auront donc droit à une augmentation de 82 p. 100 de leurs prestations mensuelles. Cela aidera les personnes admissibles à faire le pont entre les périodes d'emploi et à maintenir une certaine autonomie pendant la recherche d'emploi. Le Programme d'assistance transitoire accorde de l'aide financière aux personnes et aux familles qui ont le potentiel de devenir autonomes une fois que des obstacles précis à l'emploi ont été supprimés.

Dans les deux ans qui ont précédé ce changement particulier à la politique, il y avait en moyenne chaque année 1 200 cas de personnes qui touchaient le taux du Programme d'aide temporaire, soit le taux le plus bas offert aux clients. On recensait parmi ces cas des familles ayant des enfants qui attendaient la réception de prestations de l'assurance emploi, des particuliers célibataires, aptes au travail et âgés de moins de 55 ans qui n'avaient aucun problème médical, des couples de moins de 55 ans sans enfant et sans problème médical, de même que des colocataires de moins de 55 ans sans problème médical.

Le taux du Programme d'aide temporaire étant maintenant éliminé, chacune des personnes précédentes pour qui un cas intérimaire avait été établi reçoit dorénavant plus d'argent chaque mois. En outre, un nombre supérieur de personnes, en particulier les célibataires employables, sont maintenant admissibles à l'aide sociale.

Couverture prolongée de la carte médicale

Grâce à une modification apportée à la politique, la couverture de la carte médicale a été prolongée pour les bénéficiaires de l'aide sociale qui ont quitté l'aide sociale pour occuper un emploi, et ce, pendant une période maximale de trois ans. Ainsi, 802 clients ont bénéficié de cette prolongation des prestations de la carte médicale jusqu'à concurrence de 36 mois.

Modifications à la politique sur le revenu des ménages

Des améliorations ont été apportées à la politique sur le revenu des ménages du système d'aide sociale. Grâce aux modifications, les clients qui recevaient de l'aide sociale au 1er janvier 2010 peuvent maintenant partager un logement avec des clients ou des non-clients avec qui ils n'entretiennent pas de relation conjugale et recevoir des chèques séparés. Cette politique était un obstacle depuis longtemps pour de nombreux clients de l'aide sociale qui avaient de la difficulté à devenir autonomes et à améliorer leur situation financière. Les modifications sont une mesure provisoire qui aidera financièrement les clients jusqu'à ce que la réforme du système d'aide sociale soit terminée.

Au 6 février 2011, 350 personnes bénéficiaient du taux du Programme d'assistance transitoire et faisaient partie d'un ménage qui comptait plus d'un « chef de ménage » vivant à la même adresse.

Augmentation du salaire minimum

Le 1er avril 2011, le salaire minimum du Nouveau-Brunswick a été augmenté à 9,50 \$ l'heure.

En 2009, Statistique Canada a estimé, dans son Enquête sur la population active (EPA), que 17100 Néo-Brunswickois touchaient le salaire minimum. C'est là 5,3 p. 100 de la population active occupée de la province.

Refuges pour sans-abri

Depuis juin, 2010, le lancement du cadre provincial relatif à l'itinérance, Un foyer, c'est l'espoir, un financement provisoire a été octroyé à six refuges pour sans-abri pour les aider à instaurer des programmes ayant pour but de mettre fin à l'itinérance chronique. Un financement supplémentaire totalisant 225 182 \$ a été affecté, et on s'affaire actuellement à mettre au point une formule de financement à long terme pour les refuges d'urgence.

Un montant de 460 000 \$ a été versé à cinq refuges pour sans-abri qui avaient besoin de réparations afin de remédier à des problèmes de santé et de sécurité.

Refuge	Lits	Montant versé	Situation
Fredericton Homeless Shelter (hommes de plus de 16 ans)	40	24 982 \$	terminée
Grace House (femmes de plus de 16 ans)	9	32 586 \$	terminée
Miramichi Youth House (jeunes)	1	9 962,93 \$	terminée
Harvest House (hommes et femmes – matelas)	30	151 733 \$	fin février 2011
Maison Nazareth (jeunes, hommes et femmes)	30	240 736,07 \$	fin janvier 2011

Les initiatives suivantes se poursuivent :

Comité aviseur sur les bénéfices de santé :

Le Comité aviseur sur les bénéfices de santé sur les prestations de soins de santé s'est réuni trois fois en 2011 (le 18 janvier, le 9 février et le 4 mars).

Voici le mandat du Comité aviseur pour les bénéfices de santé sur les prestations de soins de santé:

Élaborer un mécanisme pour fournir un régime de médicaments sur ordonnance à tous les citoyens du Nouveau-Brunswick n'ayant pas d'assurance.

Mettre au point un régime de soins dentaires et de la vue pour les enfants Néo-Brunswickois de famille à faible revenu.

Le comité travaille en priorité sur les détails et l'analyse des coûts en lien avec les options de régime de soins dentaires et de la vue pour les enfants Néo-Brunswickois de famille à faible revenu. Le comité a demandé des soumissions écrites de la part des différentes associations professionnelles compétentes pour l'orienter dans sa décision.

Même s'il avait pour objectif de présenter les options de régime de soins dentaires et de la vue au plus tard le 1er avril 2011, le comité a informé les coprésidents de la SIES que, pour mettre au point un programme complet s'appuyant sur des commentaires et des consultations, il n'avait d'autre choix que de repousser la présentation de ses recommandations jusqu'à l'été 2011.

Plan de médicaments sur ordonnance

Le Comité aviseur pour les bénéfices de santé sur les prestations de soins de santé élaborera un programme de médicaments sur ordonnance pour les citoyens non assurés en visant à commencer son instauration graduelle d'ici avril 2012.

Financement du transport communautaire

L'absence de réseaux de transport en commun dans de nombreuses collectivités du Nouveau-Brunswick, particulièrement dans les régions rurales de la province, est considérée comme un obstacle important à l'inclusion économique et sociale. Un partenariat établi entre la SIES et la Société de développement régional a permis de financer des projets de transport communautaire. Deux initiatives de ce genre ont déjà été approuvées : une dans la région 8 (Charlotte Dial-A-Ride), l'autre dans la région 10 (Western NB Alternative Transportation), et le transport communautaire est un sujet d'intérêt marqué dans bon nombre des autres réseaux d'inclusion communautaire.

Le Plan EVP

Modèle intégré de prestation des services

Le plan prévoit l'élaboration et la mise en œuvre d'un modèle intégré de prestation des services axé sur les personnes à faible revenu. Les ministères gouvernementaux et les fournisseurs de services trouvent de nouvelles façons de travailler davantage en collaboration. Le ministère du Développement social a entrepris un processus de planification stratégique qui comprendra un examen de son modèle de prestation des services pour s'assurer que celui-ci est axé sur les clients.

Occasions de devenir (l'apprentissage et l'acquisition de compétences pour la vie) Les initiatives suivantes ont déjà été mises en œuvre :

Loi sur les garderies éducatives

Le travail se poursuit sur l'élaboration d'un nouveau règlement. La nouvelle Loi sur les garderies éducatives entrera en vigueur dès que le nouveau règlement aura reçu l'aval du gouvernement.

Centres intégrés d'apprentissage pour la petite enfance

Cinq sites de démonstration de centres de développement de la petite enfance sont en voie d'élaboration dans le cadre d'un projet de trois ans visant à fournir des services intégrés et à soutenir les jeunes enfants et leurs parents. Les sites de Centreville, de Keswick, de Millville, de Perth-Andover et de Richibucto bénéficient de subventions de démarrage de la Margaret and Wallace McCain Family Foundation. Le gouvernement travaille en partenariat avec la fondation pour apporter son soutien et orienter les sites.

Il y a, au total, neuf centres de développement de la petite enfance. Les quatre sites subventionnés par le gouvernement (Bath, Moncton, Robertville et Saint John) ont ouvert leurs portes en 2009. Deux des sites subventionnés par la fondation McCain (Keswick et Richibucto) offrent la gamme complète de services depuis janvier 2011. Les trois autres sites (Centreville, Millville, Perth-Andover) ne cessent de travailler pour mener à bien le projet et ouvrir leurs portes.

Apprentissage et garde des jeunes enfants

Au 1er janvier 2011, le Nouveau-Brunswick comptait 20 253 places de garderie agréée, une hausse de 1 468 places depuis le 31 mars 2010.

	Nombre total de places de garderie agréée	Places pour les nourrissons	Places pour enfants d'âge préscolaire	Places dans les programmes de garderie après l'école
Le 31 mars 2010	18 785	1 371	8 283	9 131
Le 1 janvier 2011	20 253	1 458	9 054	9 741

Remarque: Le pourcentage est calculé en fonction du nombre réel de places de garderie dans chaque tranche d'âge par rapport aux chiffres de population du Recensement de 2006: Nourrissons de 0 à 23 mois – 13 335 Enfants d'âge préscolaire de 2 à 4 ans – 21 095 Enfants d'âge scolaire de 5 à 12 ans – 65 080

À ce jour, le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants a octroyé un financement de 112 000 \$ à deux garderies pour enfants (une à Saint John, l'autre à Moncton) pour soutenir la création de 56 places de garderie pour enfants francophones.

Programmes de mentorat en littératie

En février 2011, le programme Littératie au primaire/Elementary Literacy offrait le Programme CLEF et l'ELF Program dans dix-sept écoles (une augmentation de neuf écoles par rapport à 2009-2010) partout au Nouveau-Brunswick. Dans cette même foulée, les efforts de marketing suscitent l'intérêt des parents, des bénévoles, des entreprises et du secteur à but non lucratif.

Au cours de cette deuxième année du programme pilote, on a recruté plus de cent bénévoles, qui ont maintenant reçu une formation de sorte à pouvoir offrir des services de tutorat individualisé aux jeunes de la première à la quatrième année qui ont de la difficulté à lire. Par ailleurs, les programmes poursuivent leur expansion. Les bénévoles et les écoles ont reçu toutes les ressources nécessaires pour fournir le Programme CLEF et l'ELF Program de sorte à combler les attentes et les objectifs du programme d'étude. Les séances d'une heure ont lieu après l'école à raison de deux fois par semaine. Les bénévoles doivent s'inscrire au programme pour une durée initiale de douze semaines. Les progrès sont ensuite évalués en fonction de mesures quantitatives et qualitatives.

Les initiatives suivantes se poursuivent :

Formation des enseignants

En collaboration avec les districts scolaires, le ministère de l'Éducation a élaboré une stratégie de perfectionnement professionnel pour cibler plusieurs domaines, y compris pour aider les enseignants à répondre aux besoins des divers styles d'apprentissage.

Occasions d'appartenance (participation communautaire)

Les initiatives suivantes ont été mises en œuvre :

Stratégie globale du logement

Au cours des cinq prochaines années, la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick (SHNB) axera ses activités sur le soutien de l'objectif principal de la province, qui est d'atteindre l'autosuffisance et de vaincre la pauvreté. La SHNB investira plus précisément dans les points suivants :

- Réduire le nombre de ménages ayant besoin d'aide au logement
- Rendre les logements de qualité plus abordables
- Assurer la viabilité de l'habitation parrainée par le gouvernement
- Réduire l'itinérance chronique
- · Augmenter les possibilités de logement rural
- Créer des possibilités d'accéder à la propriété
- Renforcer les soutiens à l'habitation
- Soutenir l'engagement du gouvernement à l'égard de l'efficacité énergétique
- Assurer l'accessibilité pour les personnes handicapées

Des objectifs stratégiques et des mesures clés ont été fixés afin de déterminer ce que la SHNB prévoit mettre en place pour assurer la réussite de la stratégie.

Des changements pour les politiques relatives aux programmes existants de même que des initiatives relatives à de nouveaux programmes seront élaborés pour venir en appui à l'ensemble des services de logement et de soutien nécessaires pour s'attaquer aux problèmes en matière de logement dans la province.

La stratégie se veut un cadre qui permettra de mieux comprendre les questions complexes et interdépendantes en matière de logement. Elle servira à déterminer les lacunes présentes dans le système et comment nous pouvons travailler ensemble pour les combler. Les mesures de soutien seront à la base d'une réponse plus intégrée qui traite de manière plus globale des questions touchant le logement et les collectivités.

Les initiatives suivantes se poursuivent :

Renforcer la capacité des personnes à faible revenu à intégrer le marché du travail

Un plan d'action sur trois ans (2010-2013) permettra de s'attaquer à chacun de ces secteurs prioritaires. Les travaux sont déjà en cours sur nombre d'initiatives, et de nouvelles initiatives sont prévues pour améliorer le système d'alphabétisation des adultes du Nouveau-Brunswick, à la fois dans les ministères gouvernementaux et avec l'aide des intervenants des secteurs privés et bénévoles.

Le travail est en cours pour améliorer le système d'alphabétisation des adultes du Nouveau-Brunswick dans les ministères et auprès des intervenants des secteurs privé et bénévole.

Une initiative d'engagement à l'égard de l'apprentissage dirigée par des citoyens, L'apprentissage : le projet de tous, a été lancée le 10 novembre 2010 par le groupe Table ronde NB2026. L'initiative encouragera les citoyens de la province à mettre en commun leurs idées sur les mesures à prendre pour favoriser et améliorer la culture de l'apprentissage au Nouveau-Brunswick. Le processus se déroulera au cours de la prochaine année et aboutira à un forum provincial, prévu pour le début de l'année 2012. À ce moment-là, des citoyens de tous les secteurs de la province adopteront un plan d'action.

Compétences essentielles au travail

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT) collabore avec les entreprises, les industries, les collectivités et les organisations syndicales afin de promouvoir la formation sur les Compétences essentielles au travail (CET) à l'échelle de la province. Le programme a évolué rapidement depuis sa mise en œuvre officielle en novembre 2009. Le ministère a élaboré un programme complet axé sur les compétences qui reprend chacune des neuf compétences essentielles définies par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC). Deux centres d'excellence ont été établis dans le cadre du programme des CET, un au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB) à Bathurst (programme français) et l'autre au New Brunswick Community College (NBCC) à Saint John (programme anglais). Les centres d'excellence assurent un leadership et un savoir-faire à l'échelle de la province en matière d'élaboration de matériel d'apprentissage, de pratiques exemplaires et de formation des formateurs.

Le programme des CET a pour mandat d'augmenter la littératie par la formation sur les compétences essentielles. Le programme est destiné aux adultes employables et employés dont les compétences essentielles sont déficitaires. Le programme des CET propose une voie d'apprentissage accélérée vers l'emploi ou une formation supplémentaire. Au cours de sa première année, le programme s'adressait particulièrement aux personnes employées en leur proposant une formation en milieu de travail. Dans sa deuxième année, il continuera à accorder la priorité aux personnes employées, tout en développant la formation proposée aux personnes employables. Depuis la création officielle du programme en 2009, 66 initiatives actives ont vu le jour, et plus de 430 apprenants ont suivi une formation.

Services communautaires d'apprentissage pour adultes

Le Réseau communautaire d'apprentissage pour adultes (RésCAA) a été créé dans le but d'élargir et d'améliorer la formation en littératie pour adultes dans la province. RésCAA assure la gestion des centres d'apprentissage pour adultes qui offrent des programmes de formation et d'apprentissage en ligne en anglais ou en français, selon les besoins de la collectivité. Ce service donne aux adultes la possibilité d'acquérir les compétences en littératie, en gestion de l'information et en communication dont ils ont besoin pour être un membre actif d'une société et d'une économie axées sur le savoir.

Les centres d'apprentissage pour adultes proposent des cours d'alphabétisation pour adultes (au niveau EIACA 2), des cours de préparation à l'évaluation en éducation générale (en classe et en ligne) ainsi que des programmes de cyber formation, dont des cours en informatique et d'autres cours d'éducation permanente. En 2010-2011, 242 cours d'éducation et de cyber formation ont été subventionnés dans plus de 100 localités dans les quatre coins de la province. Le nombre total d'heures de formation a monté en flèche (de l'ordre d'environ 10 p. 100) au cours de l'année.

Réduire les obstacles à l'éducation permanente et la rendre plus accessible et plus abordable

Les projets qui ont pour but d'augmenter la participation des Autochtones à l'éducation postsecondaire se poursuivent.

Les projets ayant pour but d'augmenter l'accès aux campus du Collège Communautaire de Nouveau-Brunswick et du New Brunswick Community College se poursuivent. Les collèges seront en mesure d'offrir le soutien nécessaire à tous les étudiants et de maintenir et de développer des services et une formation adaptée qui tiennent compte des besoins spéciaux que pourraient avoir certains étudiants.

En 2011-12, les fonds réservés à l'amélioration de l'accès à l'éducation postsecondaire pour les familles à faible revenu sont passés à 1,5 million de dollars. Ces fonds aident les établissements postsecondaires à mettre au point et à mettre en œuvre divers projets pilotes : les programmes de soutien du revenu pour encourager les membres de familles à faible revenu à poursuivre leur éducation au niveau postsecondaire, la création de services s'adressant aux étudiants aux prises avec des difficultés d'apprentissage ou des déficiences physiques, l'amélioration des services de soutien à l'apprentissage des notions ou des compétences et la mise sur pied de services d'intervention individualisés destinés aux étudiants qui ne satisfont pas aux exigences moyennes d'entrée à l'université, l'offre de cours d'appoint gratuits dans les deux langues officielles destinés aux adultes qui désirent améliorer leur situation professionnelle ou leur niveau de scolarité au Nouveau-Brunswick.

Étudier le concept d'entreprise sociale et des fonds d'investissement communautaires

Le conseil d'administration de la SIES a créé un comité aviseur sur l'entrepreneuriat social et les fonds d'investissement communautaire, qui s'est réuni deux fois (le 18 janvier 2011 et le 18 février 2011). Le comité élabore un cadre stratégique sur l'entrepreneuriat social et les fonds d'investissement communautaire qui viendra appuyer les efforts des réseaux d'inclusion communautaire.

Les membres ont mis au point un cadre détaillant le plan du projet afin de préparer un modèle d'entrepreneuriat social qui favorise la croissance sociale et économique. D'ici à avril 2011, le comité aura examiné et recensé les activités d'entrepreneuriat social et les pratiques exemplaires dans l'ensemble de la province. Le rapport qui en découlera précisera l'emplacement, l'objet, les enjeux et les activités des entreprises sociales.

Le comité mènera aussi une analyse comparative générale avec les organismes de l'extérieur de la province et du pays. Cette analyse accordera une importance particulière aux fonds d'investissement communautaire. Le comité a pour objet d'élaborer un cadre permettant de mobiliser les investissements, les particuliers et les collectivités en vue de créer des entreprises sociales qui renforceront l'économie du Nouveau-Brunswick.

Indicateurs et surveillance

La demande de propositions portant sur les mesures de rendement de la SIES a été publiée le 20 octobre 2010 et a pris fin le 1er décembre 2010. Sept propositions ont été reçues en provenance d'entreprises du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs. En janvier 2011, le conseil d'administration a investi une entreprise du mandat d'évaluer les mesures de rendement de la SIES sur les cinq prochaines années.

Parmi les mesures de rendement visées, il importe de mentionner la maturité scolaire chez les enfants de quatre ans, le taux de participation à l'enseignement postsecondaire et le pourcentage de la population Néo-Brunswickois ayant un besoin impérieux en matière de logement.

Sommaire des réunions/présentations auxquelles l'équipe de la SIES a participé

Présentation	Conférence/Groupe	Date et endroit (Toutes les évènements on eu lieu au NB, sinon autrement indiqué)
Présentation	Centre Aide de Moncton et du sud est du NB	Le 25 novembre, 2010 à Moncton
Présentation	Gouvernement du Canada – Équipe rurale du NB	Le 30 novembre, 2010, le 21 février et le 17 mars, 2011 à Moncton
Présentation	Région 3 - rencontre RIC	Le 30 novembre, 2010, le 21 février et le 17 mars, 2011 à Fredericton
Présentation	Région 7 - rencontre RIC	Le 6 décembre, 2010, le 25 janvier, 2011 à Miramichi
Présentation	Région 2 - rencontre RIC	LE 8 décembre, 2010, le 7 février, 2011 à Saint John
Présentation	Edmundston et Grand-Sault rencontre RIC	Le 13 décembre, 2010, le 28 mars, 2011 à Madawaska
Présentation	Région 1 – rencontre RIC	Le 17 décembre, 2010, le 28 – 29 mars, 2011 à Moncton
Présentation	Région 6 – rencontre RIC	Le 20 décembre, 2010, le 26 janvier, 2011, le 21 février, 2011 à Bathurst
Présentation	Région 5 – rencontre RIC	Le 13 janvier, 26, le 15 -16 mars, 2011 à Campbellton
Présentation	Université du Nouveau Brunswick – cours en sociologie	Le 31 janvier, 2011 à Fredericton
Présentation	EPSFT – Conseiller au programme du centre d'apprentissage pour adultes	Le 3 février, 2011 à Fredericton
Présentation	Région 11 – rencontre RIC	Le 3 et le 23 février 2011 à Richibucto
Présentation / Atelier	Sommet de la jeunesse NB	Le 18 -20 février, 2011 à Fredericton
Présentation	Ministère d'Éducation - Directeur des écoles communautaires	Le 18 février, le 1e et le 10 mars, 2011 à Fredericton
Présentation	Conseil Municipale de Bathurst	Le 21 février, 2011 à Bathurst
Présentation	Région 12 RIC – Rencontre publique et privée	Le 22 février, 2011 à Shippagan
Présentation	Région 12 RIC – Citoyens et secteurs à but non lucratif	Le 22 février, 2011 à Inkerman
Présentation	Chambre de commerce de Fredericton	Le 24 février, 2011 à Fredericton
Présentation	Développement des services des ressources humaines	Le 4 mars, 2011 à Fredericton

Présentation	Conférence/Groupe	Date et endroit (Toutes les évènements on eu lieu au NB, sinon autrement indiqué)
Présentation / Atelier	Gouvernement du Canada – Ministère Pêches et Océans – explorer les valeurs communautaires	Le 16-17 mars, 2011 à St. Andrews
Présentation	Conférence du Bien-être provincial	Le 24 -25 mars, 2011 à Moncton
Présentation	Réseau des personnes handicapées du NB – directeur exécutif	Le 24 septembre, 2011 à Fredericton
Présentation	Mouvement Acadien des Communautés en Santé-NB	Le 1e octobre, 2011 à Fredericton
Présentation	Association des Municipalités	Le 9 octobre
Présentation	Francophones du NB	Le 7 septembre
	Conseil des femmes	
Présentation	Groupe d'action pour les personnes sans- abri et l'association de logement sans but lucratif NB	Le 27 septembre
Présentation	Conférence sur la sécurité alimentaire du NB	Le 18 novembre
Présentation	Ministère du développement social – agent pour le développement communautaire	Le 13 janvier
Rencontre	Comité de rédaction de L'Acadie Nouvelle	Le 21 janvier
Conférence de Presse	Péninsule Acadienne	Le 25 janvier
Participation	Conférence annuelle des communautés loisirs NB	Le 10 février
Présentation	Ministère des pêches et océans	Le 7 février
Présentation	Chambre de Commerce de la Péninsule Acadienne	Le 21 février
Présentation	Forum des maires de la Péninsule Acadienne	Le 21 février
Présentation	Forum des maires du Nord-Ouest	Le 24 février
Présentation	Coordonateurs des écoles communautaires du NB	Le 9 mars
Présentation	Institut de Tamarack - Toronto	Le 17 mars
Présentation	Colloque Mieux-être du NB	Le 24 mars
Présentation	Ministère du développement social – bureau régional à Edmunston	Le 29 mars

Sommaire

	2010/2011
Total des recettes	1 710 000 \$
Dépenses	
Dépenses liées aux programmes	202 492
Frais de fonctionnement	97 155
Total des dépenses	299 647
Actif net	1 410 353 \$